

Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
CANTON DE PEZENAS

Département de l'Hérault



## COMMUNE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

# PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 13 avril 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 18 heures30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

**Etaient présents :** M Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M CANTAGRILL Jean-Louis, Mme Jocelyne BALDY, M Eric LAUDE, M Jacques MARTI, M Jacques PUCCIO, Mme RESSEGUIER Nicole, M Gérard MARTINEZ, M RILLENI François, M CAPRINI Patrick, Mme Magali COMBES, Mme BEAUPRE Sylvie, Mme Isabelle ANGUERA, Mme TUR Sandrine, Mme Marie-Aude SICARD, M DUCROT Kevin

**Absents :**

**Procurations :** Mme CAZOR Emilie à Mme SICARD Marie-Aude

Le quorum est atteint

**L'assemblée désigne M Jacques MARTI, secrétaire de la séance**

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil d'Administration, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

### Ordre du Jour :

- 1- Délibération relative au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022
- 2- Délibération relative à l'affectation du résultat 2022 du budget communal
- 3- Délibération relative au vote des taux d'imposition 2023
- 4- Délibération relative au versement de crédits du budget principal au budget du CCAS
- 5- Délibération relative aux subventions de fonctionnement 2023 attribuées aux associations
- 6- Délibération relative au vote du Budget Primitif 2023 de la commune
- 7- Délibération relative à l'autorisation de remboursement de frais aux élus et aux agents communaux
- 8- Délibération relative aux projets d'investissement

### Point N°1 : Délibération relative au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 Délibération

(Rapporteur : Mme ROLLAND Nathalie)

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie ROLLAND, adjointe déléguée aux finances, pour la lecture du compte administratif dressé en concordance avec le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Sète qui se présente comme suit :



Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	BP 2022	CA 2022
002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00	0.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	417 309.98	382 019.78
012	CHARGES DE PERSONNEL	739 100.00	709 362.38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	170 740.50	165 197.32
66	CHARGES FINANCIERES	52 000.00	49 444.50
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	737.88	137.88
042/6811	Opérations d'ordres entre sections	19 720.00	19 680.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	41 480.00	0.00
023	Virement à la section d'Investissement	335 000.00	0.00
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 805 172.35</b>	<b>1 354 920.85</b>
FONCTIONNEMENT	RECETTES	BP 2022	CA 2022
002	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	325 000.00	0.00
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 000.00	28 113.09
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	70 266.67	76 511.38
73	IMPOTS ET TAXES	1 039 921.00	1 060 696.34
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	332 078.68	464 589.51
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 400.00	13 954.72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500.00	2 382.37
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	0.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 805 172.35</b>	<b>1 646 252.80</b>
	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>291 331.95</b>
	<b>Résultat cumulé</b>		<b>616 331.95</b>



	Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022
0	<b>Opération non affectée</b>	<b>303 801.79</b>	<b>127 516.68</b>
	001	Résultat N-1	179 928.79
	020	Dépenses imprévues invest	25 773.00
	165	Dépôt et cautionnement	1 500.00
	1343	PAE	31 000.00
	1641	Emprunts	96 600.00
11	<b>Réserve foncière bâti</b>	73 000.00	0.00
12	<b>Réserve foncière non bâti</b>	8 800.00	8 652.00
13	<b>Ecole</b>	29 040.00	26 433.32
14	<b>PAE Les Lènes</b>	31 000.00	0.00
16	<b>Révision PLU</b>	40 500.00	322.74
18	<b>Aménagement Bureau de Poste</b>	17 000.00	15 939.12
19	<b>Stade</b>	307 265.00	262 042.98
22	<b>Nouvelle mairie</b>	5 369.16	2 369.16
25	<b>Foyer rural</b>	18 400.00	16 383.60
26	<b>Matériels divers</b>	18 627.00	12 657.24
27	<b>Médiathèque</b>	86 128.60	81 224.55
30	<b>Eclairage public</b>	57 800.00	2 686.03
60	<b>Bâtiments</b>	15 340.00	5 899.24
70	<b>Voirie communale</b>	221 410.00	91 996.49
80	<b>Equipements Police Municipale</b>	1 000.00	0.00
		<b>1 248 981.55</b>	<b>654 123.15</b>



## Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022
<b>Opération non affectée</b>		<b>969 908.55</b>	<b>524 068.76</b>
001	Résultat N-1	0.00	
021	Virement de la sect° de foncti	335 000.00	
040	Opération d'ordre	19 720.00	19 680.00
040/192	Plus ou moins value cession		0.00
024	Produit des cessions	110 000.00	
10222	FCTVA	37 775.45	37 775.44
10226	TAM	11 000.00	11 700.22
2111/040	Vte foncière VNC		0.00
2182/040	Vte véhicule VNC		0.00
1068	Affectation du résultat	254 913.10	254 913.10
165	Dépôt et cautionnement	1 500.00	0.00
1641	Emprunts	200 000.00	200 000.00
<b>Subventions</b>		<b>278 796.40</b>	<b>195 271.31</b>
1321	<b>Etat</b>	<b>61 078.00</b>	<b>11 816.00</b>
1322	<b>Régions</b>	<b>40 000.00</b>	<b>40 000.00</b>
1323	<b>Département</b>	<b>104 517.00</b>	<b>71 978.91</b>
13251	<b>CAHM</b>	<b>62 575.40</b>	<b>60 850.40</b>
1347	<b>DSIL</b>	<b>10 626.00</b>	<b>10 626.00</b>
		1 248 981.55	719 616.67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>65 493.52</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>-114 435.27</b>	

**Section de fonctionnement**

Dépenses 2022	1 354 920.85 €
Recettes 2022	1 646 252.80 €
Résultat de l'exercice 2022	+291 331.95 €
Résultat reporté 2021	+325 000.00 €
Résultat cumulé	+616 331.95 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 2022	654 123.15 €
Recettes 2022	719 616.67 €
Résultat de l'exercice 2022	+65 493.52 €
Résultat reporté 2021	-179 928.79 €
Résultat cumulé	-114 435.27 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SICARD, Maire, quitte la séance après avoir cédé la présidence à Madame ROLLAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **APPROUVENT** le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 tels qu'ils sont présentés.

Monsieur Edgar SICARD est invité à regagner la séance.

### **Point N°2 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2022 du budget communal**

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 616 331.95 €, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Monsieur le Maire propose de couvrir le besoin de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 316 331.95 €.

Le surplus est affecté en recette de fonctionnement et est porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté », soit un montant de 300 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat telle que présentée

### **Point N°3 : Délibération relative au vote des taux d'imposition 2023**

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 12 avril 2022, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des impôts à :

- Taxe foncière propriétés bâties 21,13 % + Taxe Départementale 21,45% soit 42.58%
- Taxe foncière propriétés non bâties 119,23 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition de 2022 et de les reporter en 2023 à :

TH : 18.92 %  
TFB : 42.58 %  
TFPNB : 119.23 %

Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas évolué depuis 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition 2023 tels que présentés ci-dessus.

**Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023**

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

**Point N°4 : Délibération relative au versement de crédits du budget principal au budget du CCAS  
(Rapporteur : M Edgar SICARD)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Budget CCAS, voté le 6 avril 2023, est impacté par la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité et d'amélioration de l'EHPAD.

Monsieur le Maire propose de transférer 15 000€ du budget principal au budget du CCAS. Cette dépense sera inscrite au compte 657362

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTENT** le versement de 15 000€ au budget du CCAS

**Point N°5 : Délibération relative aux subventions de fonctionnement 2023 attribuées aux associations  
(Rapporteur : M Edgar SICARD)**

Comme chaque année, il convient de voter les subventions municipales allouées aux associations. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les 3 grands principes sur lesquels se fonde la municipalité pour fixer le montant desdites subventions.

1- L'intérêt local : Les associations doivent être domiciliées sur la ville ou disposer d'une section locale dans le cas d'associations nationales et organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.

2- L'intérêt public et la réglementation : Rejet des demandes émanant d'associations sectaires, d'associations culturelles, de mouvements politiques, d'associations proposant des activités contraires aux bonnes mœurs, ...

3- Le besoin financier : Les subventions sont réservées aux associations qui ne disposent pas de recettes adéquates et dont la trésorerie est insuffisante (jurisprudence de la Chambre régionale des comptes)

C'est en vertu de ces 3 principes que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions attribuées aux différentes associations. Les associations ont pris l'habitude de ne produire qu'une demande écrite, mais Monsieur le Maire désire se conformer à la réglementation, aussi il propose les subventions si dessous, sous conditions que les associations produisent bien tous les documents nécessaires à l'attribution des aides :

**SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2023</b>
Etoile Sportive Néziganaise	8 000 €
Comité des fêtes	12 000 €
	-1 000 €
Confrérie des Bécots	700 €
Les vieux Crabots	200 €
Les Arts Martiaux	150 €
Le Souvenir Français	200 €
Relais des Vignobles	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 250 €</b>

**Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023**

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

Les dépenses inscrites au compte 65748 pour 2023 seront à hauteur de 22 000 € en prévision de petits versements à d'autres associations et en prenant compte de l'aide déjà versée à GDON par délibération du 22 février 2023.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTENT** l'attribution des subventions aux associations 2023 telle que présentée ci-dessus.
- **DISENT** qu'elles seront versées si les associations produisent tous les documents nécessaires à leur attribution

**Point N°6 : Délibération relative au vote du Budget Primitif 2023 de la commune****(Rapporteur : Mme Nathalie ROLLAND)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

**Vu** la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national.

Mme Rolland Nathalie rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2023, la commune est passée à la nomenclature M57 développée.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la commune :

BUDGET COMMUNAL M14 2023		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	BP 2023
002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	543 457.89
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	750 900.00
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	166 967.63
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	48 000.00
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	200.00
042/6811	Opérations d'ordres entre sections	23 000.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	XXXX
023	Virement à la section d'Investissement	370 800.00
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 903 325.52</b>
FONCTIONNEMENT	RECETTES	BP 2023
002	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	300 000.00
013	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	10 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	1 500.00
70	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS</b>	74 526.67
73	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1 159 349.00
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	343 643.85
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	14 300.00
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0.00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 903 325.52</b>



BUDGET COMMUNAL 2023			
Dépenses d'investissement		BP 2023	
		VOTE	REPORTE
0	<b>Opération non affectée</b>	<b>222 935.27</b>	<b>0.00</b>
	001 Résultat N-1	114 435.27	
	020 Dépenses imprévues invest	0.00	
	165 Dépôt et cautionnement	1 500.00	
	1641 Emprunts	107 000.00	
11	<b>Réserve foncière bâti</b>	160 000.00	0.00
12	<b>Réserve foncière non bâti</b>	0.00	0.00
13	<b>Ecole</b>	8 000.00	0.00
131	<b>Garderie/Cantine</b>	0.00	0.00
16	<b>Révision PLU</b>	0.00	34 140.00
18	<b>Aménagement Bureau de Poste</b>	200.00	0.00
19	<b>Stade</b>	4 500.00	9 134.40
22	<b>Nouvelle mairie</b>	1 500.00	0.00
23	<b>Vidéoprotection</b>	25 000.00	0.00
25	<b>Foyer rural</b>	2 000.00	0.00
26	<b>Matériels divers</b>	41 130.00	1 021.20
27	<b>Médiathèque</b>	6 600.00	0.00
28	<b>Espace Papanou</b>	5 000.00	1 920.00
29	<b>Espace Multisport</b>	70 408.59	0.00
30	<b>Eclairage public</b>	50 000.00	27 720.00
40	<b>Travaux/divers réseaux câblés</b>	1 400.00	0.00
60	<b>Bâtiments</b>	5 000.00	1 101.60
70	<b>Voirie communale</b>	200 000.00	345.67
71	<b>Parking Centre ancien</b>	11 000.00	0.00
80	<b>Equipements Police Municipale</b>	0.00	0.00
90	<b>Cimetière</b>	0.00	0.00
91	<b>Eglise</b>	28 000.00	0.00
		<b>842 673.86</b>	<b>75 382.87</b>
		<b>918 056.73</b>	





Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	
		VOTE	REPORTE
<b>Opération non affectée</b>		<b>836 909.73</b>	<b>0.00</b>
001	Résultat N-1		
021	Virement de la sect° de foncti	370 800.00	
040	Opération d'ordre	23 000.00	
024	Produit des cessions	5 000.00	
10222	FCTVA	110 838.78	
10226	TAM	9 439.00	
1068	Affectation du résultat	316 331.95	
165	Dépôt et cautionnement	1 500.00	
1641	Emprunts	0.00	
<b>Subventions</b>		<b>0.00</b>	<b>81 147.00</b>
1321	Etat	<b>0.00</b>	<b>49 262.00</b>
	Terrain synthétique		49 262.00
1322	<b>Régions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	Médiathèque	0.00	0.00
1323	<b>Département</b>	<b>0.00</b>	<b>30 160.00</b>
	Stade	0.00	30 160.00
13251	<b>CAHM</b>	<b>0.00</b>	<b>1 725.00</b>
	Alarme école	0.00	1 725.00
		836 909.73	81 147.00
		<b>918 056.73</b>	

Madame Rolland Nathalie précise qu'il est prévu un bon budget pour l'animation du village. La reprise des festivités l'année dernière post covid a été très appréciée et qu'il faut continuer sur cette lancée.

Elle explique qu'il faut essayer au maximum de maîtriser les coûts à cause de l'inflation actuelle, que les dotations ont diminué de 30000 euros mais que la base des impôts a été augmentée d'un peu plus de 7%

Concernant l'investissement, elle désigne les plus gros postes qui sont la voirie avec le Chemin des Moulins et la Rue du Foyer, l'espace multisport avec la couverture du padel et également les caméras de vidéoprotection. Que nous finançons nos investissements sans recours à l'emprunt, ni à la hausse des taux d'imposition.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

**Fonctionnement**

Dépenses	1 903 325.52€
Recettes	1 903 325.52€

**Investissement**

Dépenses RAR	75 382.87 €
Dépenses votées	842 673.86 €
Total dépenses	918 056.73€

Recettes RAR	81 147.00 €
Recettes votées	836 909.73 €
Total Recettes	918 056.73 €



Madame Rolland Nathalie rappelle que par délibération du 20 septembre 2022, le conseil municipal a accepté le principe de fongibilité des crédits et autorisé Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2023 de la commune tel qu'il leur a été présenté.

### Point N°7 : Délibération relative à l'autorisation de remboursement de frais aux élus et aux agents communaux

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est l'établissement d'un bon de commande et/ou la signature d'un devis et s'en suit le paiement par mandat administratif.

Cependant il peut arriver, à titre exceptionnel, que la commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la mairie. Aussi il propose qu'en cas d'achat de ce type, l'élu ou l'agent, utilise son moyen de paiement personnel et se fasse rembourser sur présentation de la facture et d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture de ses deniers propres, pour des montants inférieurs à un certain seuil.

Monsieur le Maire propose de fixer ce seuil à 200 euros par an par élu et/ou par agent.

Ces opérations sont peu fréquentes mais nécessitent la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser, de façon exceptionnelle, à l'élu ou l'agent concerné, les achats faits pour le compte de la commune.
- **FIXE** le seuil des achats faits pour la commune à 200 euros par an par élu et par agent
- **DISE** que l'élu ou l'agent devra établir un certificat attestant qu'il a bien payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal et qu'il devra fournir la facture correspondante.

### Point N°8 : Délibération relative aux projets d'investissement

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

Monsieur informe le Conseil Municipal que plusieurs projets commenceront en 2023.

Il explique que dans le cadre de la conservation du Patrimoine la restauration du chapier de l'Eglise Sainte Marie-Madeleine devient urgent vue son état de pulvérulence avancée.

Les devis sont en cours de finalisation. La Communauté d'Agglomération propose de financer des projets de réfection du petit patrimoine. Un dossier de demande d'aide leur sera adressé.

Monsieur le Maire explique que la commune s'est enrichi d'un terrain de padel. Pour protéger et augmenter la durée de vie de cette infrastructure et surtout pouvoir l'utiliser en toute saison, il propose de le couvrir avec un système indépendant métalo-textile. Les devis sont en cours de finalisation ainsi que la recherche de financement.



**Conseil Municipal jeudi 13 avril 2023**

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique qu'il devient nécessaire de doter la commune d'une borne de recharge électrique pour les véhicules vue l'explosion du nombre de voitures électriques. Celle-ci devrait se situer au niveau du stade, avenue de Pézenas. Les devis sont en cours de finalisation ainsi que la recherche de financement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 20 février 2023 le Conseil a proposé d'acheter la maison incendiée au 1B rue Autour de Château. L'offre financière du Conseil municipal a été acceptée par les propriétaires.

M Sicard Edgar informe que le projet pour cette maison sera sa démolition et la création de places de stationnement dans un cadre végétalisé. Ce projet aérera le centre ancien, l'embellira tout en étant fonctionnel. Les architectes et les bureaux d'études travaillent actuellement sur les différentes possibilités d'aménagement. Les devis et les demandes de financement seront prochainement établis.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le projet de restauration du chapier
- **APPROUVENT** le projet de couverture du padel
- **APPROUVENT** le projet de l'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules
- **APPROUVENT** le projet du parc de stationnement paysagé.
- **AUTORISENT** M le Maire à demander des financements pour les projets présentés

**Fin de l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à**

**19 heures 15**

Monsieur le Maire  
Edgar SICARD

Le Secrétaire de séance  
M Jacques MARTI